



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 55215

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, à propos du lieu de création de la cité des objets connectés. Lors de ses vœux en 2014, la ministre a évoqué la création d'un espace permanent réunissant tous les savoir-faire impliqués dans la conception des objets connectés. Le projet a pour objectif de rapprocher sur un même lieu des start-up des objets connectés, des intégrateurs, des industriels de la plasturgie et de la mécanique. Les objets connectés, l'imprimante 3D ou les tablettes sont des fleurons de la French Tech et représentent une formidable opportunité pour redistribuer les cartes, réindustrialiser la France, localiser l'emploi. Pour l'instant, le lieu de ce pôle reste indéterminé par le ministère. Pourtant, le bassin d'Oyonnax semble être le lieu le plus adapté pour accueillir la cité des objets connectés. Au cœur de la Plastics Vallée, le territoire du Haut-Bugey (Ain) bénéficie de nombreux atouts, outils et infrastructures permettant le développement d'une telle cité (Pôle Européen de Plasturgie, Plastipolis, lycée technique Arbez Carme, école d'ingénieurs INSA). Différents acteurs travaillent déjà en mettant en relation les différents savoir-faire et technologies (plasturgie, métallurgie, etc.) sur des objets connectés, de la conception à la fabrication. Il souhaiterait donc savoir si la candidature de la ville d'Oyonnax sera retenue.

Texte de la réponse

Le plan « objets connectés » de la nouvelle France industrielle annoncé par le Président de la République en septembre 2013 et dont la feuille de route a été validée par le comité de pilotage de la nouvelle France industrielle le 18 juin 2014 identifie, notamment, la nécessité de rapprocher en un même lieu, au sein de « cités de l'objet connecté », les différentes étapes de conception d'un objet connecté de manière à réduire les temps d'accès au marché et de favoriser l'innovation et les interactions entre les différents acteurs impliqués dans le processus. Le plan propose la création d'une première cité de l'objet connecté dans la région d'Angers tout en prévoyant que ce modèle puisse ensuite être dupliqué sur d'autres bassins. Ces projets sont avant tout des projets industriels, financés en majorité par des fonds privés, devant disposer d'un modèle économique viable. Il appartient donc aux porteurs industriels de monter leur projet avec les participants et les investisseurs potentiels, éventuellement en co-construction avec l'État et les collectivités locales concernées, et de solliciter, le cas échéant, les financements complémentaires au travers des guichets de financement adéquats. Ces guichets dépendront de la nature du projet et du financement précis attendu (fonds propres, subventions, prêts etc.).

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55215

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 mai 2014, page 3668

Réponse publiée au JO le : 24 février 2015, page 1374